

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

Province de Québec

**Municipalité de Saint-Herménégilde**

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 7 septembre 2021, à 19h00, présidé par monsieur le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Réal Crête

M. Sébastien Desgagnés (**ABSENT**)

Mme Sylvie Fauteux

M. Steve Lanciaux

M. Robin Cotnoir

Mme Jeanne Dubois

Et la secrétaire-trésorière Johanne Le Buis.

**2021-09-07-01 MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR**

Mme Fauteux demande que le sujet de Viactive soit discuté en section Famille et Culture et Mme Dubois demande que le sujet des Haltes de la municipalité soit discuté dans la section Divers.

**2021-09-07-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour modifié.

1. Moment de recueillement
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption du procès-verbal du 2 août 2021
6. Lecture et approbation des comptes
  - Liste des comptes fournisseurs
  - Rémunérations et prélèvements
7. Rapport du maire
8. Rapport de la directrice générale
9. Résolution
  - *Résolution Déneigement Chemin Jean-Paul Dupont*
  - *Résolution Services Juridiques 2022*
  - *Résolution Mandat en inspection municipale*
10. Loisirs
11. Trois Villages
12. Famille et culture
13. Journal
14. Usine d'épuration
15. Aqueduc
16. Etats financiers mensuels
17. Dépôt du rapport de correspondance
18. Régie incendie
19. Régie des déchets solides
20. Divers
21. Période de questions
22. Autres sujets
23. Levée de l'assemblée

Adopté.

**2021-09-07-03 PERIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen demande pourquoi les procès-verbaux de juin et juillet ne sont pas sur le site web. La secrétaire-trésorière les mettra en ligne sous peu.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde

M

S

no de résolution  
ou annotation

Deux citoyens demandent comment le chemin St-Jacques sera fermé cet hiver puisque cela cause des soucis, des visiteurs se prennent dans le chemin bien qu'il soit indiqué fermé l'hiver. La municipalité va évaluer comment prévenir cette situation en ajoutant des affiches et selon ce que Forêt Hereford fera concernant l'ouverture du ch. Centennial.

Une citoyenne demande ce qu'il adviendra de la Fête de Noël pour les enfants. Vu les consignes sanitaires, la municipalité reporte la décision en octobre.

Une citoyenne de l'association du Lac Lippé mentionne par voie écrite que des démarches ont été entreprises concernant l'état du lac Lippé et la possible présence d'algues. La citoyenne demande aussi à la municipalité de trouver une solution concernant le ramassage des feuilles à l'automne afin de prévenir la sédimentation. Puisqu'il n'y a pas de ramassage autre que via la collecte des bacs roulants, la municipalité va s'informer de la possibilité d'organiser une collecte spéciale en collaboration avec l'association.

### **2021-09-07-04 ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2021**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session ordinaire du 2 août 2021 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

### **2021-09-07-05 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payées.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes modifié à payer (265 517.83), la liste des prélèvements (août 2021) et le rapport de salaires versés en août 2021 en date du 31 août 2021.

Certains postes pourraient enregistrer des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

### **2021-09-07-06 RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait état que malgré les demandes de trois municipalités, le schéma d'aménagement ne sera pas modifié ni autorisé par le gouvernement. Il y aura le 18 septembre une Journée de la rentrée organisée par la MRC ainsi qu'une séance d'information appelée Dynam'eau le 15 septembre prochain. En ce qui concerne Forêt Hereford la priorité des prochains mois sera l'élaboration du plan d'urgence et sa mise en vigueur ;

### **2021-09-07-07 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GENERALE**

La directrice générale dépose le bilan de la stratégie de l'eau potable et discute des points saillants du bilan. Concernant le rang 9, il y aura auscultation par la MRC mais la municipalité doit continuer ses démarches de préparation du dossier notamment le comptage et le carottage. Discussion sur les possibilités de financement.

### **2021-09-07-08 DENEIGEMENT CHEMIN JEAN-PAUL-DUPONT 2021-2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir d'adopter la résolution suivante, Mme Dubois s'y oppose et M. Desgagnés est absent ce faisant il est résolu par une majorité de quatre conseillers ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

D'approuver l'entente de déneigement du chemin privé Jean-Paul-Dupont 2021-2022 présentée par la secrétaire-trésorière. L'entente doit être signée par les trois parties soient : la municipalité, le propriétaire et l'entrepreneur ;

D'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Herménégilde ladite entente.

Adopté.

**2021-09-07-09    RENOUVELLEMENT DES SERVICES DE CAIN LAMARRE – 2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Adopté

**2021-09-07-10    CONTRAT POUR L'EMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Herménégilde a affiché un poste d'inspecteur en bâtiment et environnement au mois de juin 2021;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Herménégilde a reçu quelques candidatures de personnes n'ayant pas la formation en inspection et qu'elle n'a pas encore rencontré tous les candidats ni procéder à l'analyse de ces candidatures;

**ATTENDU QUE** la municipalité a un urgent besoin d'offrir les services d'émission des permis et certificats et que le service d'urbanisme de la MRC était une aide temporaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Herménégilde a reçu une offre d'un inspecteur d'expérience afin de pourvoir aux besoins de la municipalité en matière de permis & certificats et ce, à temps partiel;

Il est proposé par Réal Crête et résolu à l'unanimité :

De retenir les services M. Marc Turcotte, à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement pour la municipalité de Saint-Herménégilde, et ce tel que défini à l'offre de service reçue le 6 septembre 2021;

Adopté.

**2021-09-07-11    LOISIRS**

M. Crête mentionne que la décision pour la fête de Noël est reportée. Une citoyenne demande ce qui a été fait concernant le vandalisme au chalet des loisirs. La directrice répond que la municipalité et les policiers ont été impliqués. M. Crête fait état des nouveaux frais d'Activités-sports.

**2021-09-07-12    TROIS VILLAGES**

La prochaine réunion sera possiblement fin septembre.

**2021-09-07-13    FAMILLES ET CULTURE**

Mme Fauteux annonce que les activités du Café entre-amis et Viactive reprendront sous certaines conditions afin de respecter les règles sanitaires et que le début des activités se fera vers le 7 octobre prochain et la fin est prévue vers le 2 décembre.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2021-09-07-14 JOURNAL**

Le journal devrait paraître vers le 20 septembre. Mme Fauteux demande si le rapport du maire est prêt pour parution au journal de septembre.

**2021-09-07-15 USINE D'EPURATION**

Mme Fauteux demande s'il y a encore des fosses septiques déficientes et qui sont encore en défaut. La directrice répond qu'il y a encore au moins deux installations qui seraient encore non conformes et pour les autres une inspection est requise. Dans les prochaines semaines ces dossiers seront traités. Mme Dubois demande si l'entrepreneur qui fait la vidange fait l'inspection aussi. La directrice informe que c'est à l'inspecteur de vérifier les installations septiques.

**2021-09-07-16 AQUEDUC**

Aucune autre information que le bilan.

**2021-09-07-17 ÉTATS FINANCIERS MENSUELS**

La secrétaire-trésorière dépose les états financiers mensuels au 31 août 2021.

**2021-09-07-18 RAPPORT DE CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de correspondance en août 2021.

**2021-09-07-19 REGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA REGION DE COATICOOK**

Pas de nouvelles spéciales.

**2021-09-07-20 REGIE DE GESTION DES DECHETS SOLIDES DE LA REGION DE COATICOOK**

M. Crête mentionne que la nouvelle entente n'est pas encore complétée il reste la municipalité de Stanstead-Est à procéder. Il est prévu que le futur budget mentionne que le taux sera autour de \$82/tonne.

**2021-09-07-21 DIVERS**

Mme Dubois demande comment nous pourrions faire le rafraichissement d'une affiche d'entrée du territoire dont celle de la route 141.

**2021-09-07-22 PERIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen reparle du stationnement à East Hereford de Forêt Hereford.

**2021-09-07-23 AUTRES SUJETS**

La prochaine assemblée aura lieu le 4 octobre à 19h00.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2021-09-07-24    LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Robin Cotnoir propose la levée de l'assemblée à 20h32.

---

Secrétaire-trésorière

---

Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.